DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS (EAU, ASSAINISSEMENT, TRANSPORTS URBAINS, PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES, PARC DE STATIONNEMENT, CINEMA MUNICIPAL, EMBARCADERE DU LAC DE LOURDES) : RAPPORTS ANNUELS 2014

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les délégataires de services publics produisent un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de services publics et une analyse de la qualité de service.

Je vais vous présenter ci-après une synthèse des rapports des délégataires.

Je vous précise que ceux-ci font l'objet d'un document annexe au Compte Administratif, lequel est consultable à la Mairie (Service du Secrétariat Général).

DOCUMENT PREPARATOIRE

LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2014

PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau et de l'assainissement sur l'année entière pour un client ayant consommé 120 m^3 (y compris abonnement) s'élève en 2014 à **3,95 euros TTC/m^3**. Ce prix est en augmentation (+7 %) par rapport à l'année 2013 où le prix de l'eau était de 3,69 € TTC/m3 ; ceci est dû :

- aux nouveaux tarifs appliqués par la Collectivité pour le financement des investissements sur le réseau Eau Potable avec une redevance communale de 0,15 € HT (contre 0,11 € HT en 2013) et sur le réseau Assainissement avec la surtaxe communale pour l'assainissement de 1,56 € HT (contre 1,35 € HT en 2013),
- à l'application des tarifs du délégataire revus en novembre 2013 par avenants suite à l'évolution des installations affermées et aux modifications de la réglementation, augmentations s'élevant pour 2014 à + 3,4 % pour l'eau et + 3,6 % pour l'assainissement,
- à l'application du nouveau taux de TVA à 10% sur la partie assainissement contre 7 % auparavant (la TVA appliquée à l'eau potable reste stable à 5,5 %)

Il est à noter que la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est restée stable en 2014.

Ainsi, la facturation moyenne 2014 du prix de l'eau et de l'assainissement (y compris abonnement) s'établit pour un volume consommé de 120 m^3 à **474 € TTC en 2013** contre 442 € TTC en 2013. Elle se décompose ainsi :

- pour la distribution d'eau potable (y compris abonnement compteur) : 102 € en 2014 contre 97 € TTC en 2013,
- pour le traitement des eaux usées : 295 € TTC en 2014 contre 270 € TTC en 2013,
- pour les organismes publics (Agence de l'eau Adour Garonne) : 76 €TTC en 2014 contre 75 € TTC en 2013.

GESTION DE L'EAU POTABLE

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

Un premier avenant a été établi pour redéfinition des travaux sur le champ captant du TYDOS et officialisation de la convention avec le Syndicat AEP des Côtes de BOURREAC et du MIRAMONT (délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2010).

Un deuxième avenant a permis d'intégrer notamment l'évolution des installations affermées (forages du TYDOS) et les modifications de la réglementation (guichet unique lors des travaux, mesures en cas de fuite d'eau, modification de la formule d'indexation) (délibération du 6 novembre 2013).

- **Bilan financier**

Le compte-rendu financier calculé par l'exploitant continu à être négatif : -155 838 € (-222.029 € en 2013), toutefois le déficit est moindre de 30 % par rapport à l'an dernier.
Les produits d'exploitation s'élèvent à 2.000.021 € en 2014 contre 1.865.111 € en 2013, dont 205.024 € de surtaxe communale (contre 156 427 € en 2013).

- **Bilan consommation**

En 2013, le nombre de clients sur la commune de LOURDES est de 9.308 clients (+ 0,8 % par rapport à 2013). Le volume d'eau vendu aux abonnés domestiques et assimilés sur LOURDES a légèrement augmenté de 4,2% en 2014 : de 1.552.339 m^3 contre 1.489.630 m^3 en 2013.

- **Bilan Qualité de l'eau**

En 2014, 100 % des paramètres analysés sur l'eau distribuée sur LOURDES sont conformes aux normes de qualité.

- **Bilan sur patrimoine**
  - Travaux de renouvellement effectués par le délégataire : 9.214 € HT de travaux ont été réalisés : renouvellement partiels de moteurs, reprise armoire électrique etc.
  - Branchement Plomb : en 2014, au titre des engagements contractuels, la Lyonnaise des Eaux a renouvelé 393 branchements plomb pour un montant de 392.753 € HT. Ces renouvellements ont été réalisés, en majorité, conjointement aux travaux de voirie. Le pourcentage de branchements plomb restant sur LOURDES est de moins de 3 %.
  - Compteurs : 509 ont été renouvelés en 2014 pour un montant de 39.644 € HT. En 2014, 1.196 compteurs sur un parc total de 9.398 ont été équipés de têtes émettrices pour la télérelève.

DOCUMENT PREPARATOIRE

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Le contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux a été conclu à compter du 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

Un premier avenant a permis notamment d'intégrer les nouvelles installations affermées (nouveaux postes de relève : La Ribère et route de Bagnères) et les modifications de la réglementation (guichet unique lors des travaux, renforcement de l'auto-surveillance de la station d'épuration, mesures en cas de fuite d'eau, modification de la formule d'indexation).

- **Bilan financier**

Le compte-rendu financier calculé par le délégataire pour 2014 fait apparaître un résultat de négatif : -68.778 € contre 21.134 € en 2013.
Les produits d'exploitation s'élèvent à 4 081 495 € en 2014 (contre 3.781.416 € en 2013), dont 2.201.206 € pour la collectivité en 2014 (contre 1.953.953 € en 2013).
En 2014, le délégataire a investi 178.663 € HT en opération de renouvellement des installations.

- **Bilan volume traité**

Le nombre de clients pour le système d'assainissement est de 8.947 en 2014 (+0,7 % par rapport à 2013).
Le volume d'eau assujetti à l'assainissement a légèrement augmenté de 3 % entre 2013 et 2014 : de 1.666.059 m^3 à 1.719.260 m^3.

- **Bilan Réseau**

En 2014, le délégataire a procédé au curage de 4.894 mètres linéaires soit 4,1 % du linéaire total. 934 avaloirs ont été également nettoyés soit 49 % des avaloirs de la ville.

- **Bilan STEP**

Le volume d'eau traité s'est élevé à 8.380.170 m^3 en 2014 contre 8.982.231 m3 en 2013. Les résultats de l'auto-surveillance mettent en évidence la conformité du rejet et le bon fonctionnement général des ouvrages. La station de Vizens est conforme à la réglementation en vigueur.

DOCUMENT PREPARATOIRE

LES TRANSPORTS URBAINS 2014

La société ACTL est la société délégataire des transports urbains.
La délégation a pris effet pour une durée de sept ans à compter du 1er janvier 2013.

Le service a ainsi largement évolué en proposant 3 lignes annuelles quotidiennes et cadencées ainsi que deux lignes saisonnières, ce qui a conduit à une augmentation de la fréquentation de 3% par rapport en 2013, principalement liée à la hausse de fréquentation des lignes annuelles.

Le chiffre d'affaires du service s'est élevé à 750.420,29 € dont 592.649,16 € de contribution de la Ville et 121.630,91 € au titre de la vente des tickets contre 124.723 € en 2013, la différence s'expliquant par une saison plus courte en 2014 (les données sont en HT).

S'agissant du service à la demande des personnes à mobilité réduite, il y a eu 350 vacations en 2014. La recette globale s'élève à 36.140,22 €.

Ce service s'adresse aux usagers justifiant d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80 % ou d'un certificat médical attestant d'une mobilité réduite.

L'analyse des charges d'exploitation de la délégation peut être résumée ainsi qu'il suit :

- frais d'amortissement : 90.295 €,
- frais de personnel : 356.215 €,
- frais kilométriques : 104.757 €,
- frais généraux : 138.494 €,

- frais d'assurances : 10.279 €,
- frais de communication : 9.632 €.

Le personnel comprenait en 2014 quatorze personnes affectées à City Bus dont 10 conducteurs.

La société exploite un parc de 7 véhicules urbains qui sont équipés pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

En 2014 et conformément au contrat, une enquête de satisfaction a été réalisée par l'exploitant sur les lignes annuelles, faisant apparaître une bonne satisfaction globale des usagers du service.

LES PETITS TRAINS ROUTIERS TOURISTIQUES 2014

La mise en gestion déléguée de l'exploitation des petits trains routiers touristiques a été renouvelée et confiée à la Société Visa Touristique Lourdais, VTL, le 1er mars 2009 pour une période de 9 ans.

En 2014, il a été décidé de séparer les ventes des produits Lourdes Pass des autres types de produits commercialisés dans les 2 kiosques (musées, Pic du Jer, Château fort et Petit Train). Dorénavant, la société SOBAT gère les activités annexes et VTL retrouve son entité première.

Le parc automobile est composé de trois convois complets neufs (3 locomotives au GPL + 9 wagons), d'une locomotive neuve GPL avec 3 wagons entièrement révisés dont les banquettes sont dans le sens de la marche et d'un véhicule léger pour la communication.

Les réparations effectuées suite à l'inondation ont permis de réduire le poste d'entretien matériel de transport.

Le système vidéo et GPS a été entièrement révisé à l'intersaison.

La mise en circulation d'un Petit Train entre 12h et 13h30 a été supprimée car le coût s'avérait supérieur aux gains engendrés sur cette plage horaire.

Des problèmes de circulation vers le Château fort perturbent régulièrement les rotations.

Suite aux mauvais résultats de 2013, le poste de commercial et le salaire du gérant ont été supprimés.

L'entreprise est actuellement composée de 3 co-gérants non rémunérés, de 2 caissières en journée, 5 chauffeurs dont un responsable du garage, un mécanicien pendant la période hivernale et une commerciale qui passe dans les hôtels prise en charge par l'ensemble des partenaires du Lourdes Pass.

Depuis 2009, le prix du ticket adulte est de 6 euros, de 3 euros pour les enfants de 6 à 12 ans et de 5 € pour les groupes de 20 personnes minimum.

L'année 2014 a connu une hausse de fréquentation de 22 % avec 79.993 personnes.

L'activité recommence à augmenter en 2014, pour se rapprocher des chiffres de 2012.

DOCUMENT PRÉPARATOIRE

L'année 2014 s'est caractérisée par :

- Pas de mise en circulation en février en raison du mauvais temps,
- Un mois de juin remarquable avec l'Ascension et Pentecôte, ainsi qu'octobre avec le pèlerinage des Gardians,
- Les autres mois en hausse sensible.

Les recettes 2014 du petit train stricto sensu se sont élevées à 273.357 euros contre 243.947 euros en 2013 soit une hausse de 12.06 %.

Mis à part les fournitures d'entretien (+54.84%) tous les postes de dépenses diminuent :

- Le carburant : - 27,83 %,
- Les frais de personnel : - 50,76 %,
- La publicité : - 57,36 %,
- Pas de redevance versée à la commune en 2014.

Le chiffre d'affaires passe de 424.457 euros en 2013 à 317.408 euros en 2014 soit une diminution de 25,22 %.

Le résultat courant, avant impôts de l'exploitant, passe de – 42.441 € en 2013 à – 33.248 € en 2014.

Le résultat net ccomptable 2014 est une perte de 29.223 euros pour une perte en 2013 de 38.207 €.

Le fait d'avoir séparé les recettes Petit Train des autres produits vendus conduit à cette baisse globale.

La convention avec l'exploitant prévoit une redevance annuelle versée à la ville se décomposant ainsi :

- une part fixe de 27.000 € HT,
- une part variable calculée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel dépassant 450.000 € HT :

  - 12 % de 450.000 à 550.000 €,
  - 13 % de 550.001 à 600.000 €,
  - 14 % au-delà de 600.000 €.

La redevance à verser à la commune s'établit donc en 2014 à 27.000 €, montant qui correspond uniquement à la part fixe.
Suite à un accord avec la municipalité, la redevance 2014 ne sera à régler qu'en 2018 pour tenir compte des difficultés financières de VTL.

Pour 2015, l'objectif est de remettre les comptes à l'équilibre et d'augmenter le titre de transport de 0.50 €.

LE PARC DE STATIONNEMENT PEYRAMALE 2014

Le stationnement payant dans le parc de stationnement Peyramale est exploité par la SNC Les Parkings de Lourdes filiale de Vinci Park dans le cadre d'une convention de délégation de service public en date du 26 octobre 1990.

DOCUMENT PREPARATOIRE

La gestion du stationnement public payant sur voirie n'est plus effectuée depuis 2009 par la SNC. Les Parkings de Lourdes, car la Ville exploite en régie directe, depuis le 2 novembre 2008, l'exploitation du stationnement de surface.

De même, la Ville a repris la gestion en régie directe à la date du 1er novembre 2010, le parc de stationnement de l'Arrouza.

Le responsable d'exploitation est assisté d'un agent d'exploitation. Les services fonctionnels du siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, les relations avec la Commune et la gestion administrative et financière de l'exploitation.

Pour 2014, l'assiette de la délégation porte, comme en 2013, sur 388 emplacements répartis sur 8 demi-niveaux de sous-sol. Onze places sont prévues pour les personnes à mobilité réduite. Le stationnement des deux roues est prévu également à hauteur de 15 places.

Le parc est ouvert de 7h30 à 23h00 tous les jours en été, de 7h30 à 21h30 en hiver mais les véhicules peuvent néanmoins accéder au parc 24h/24h et 365 jours par an.

Les recettes d'exploitation du stationnement augmentent en 2014 de 0.2 % ,avec une recette de 200 221 € TTC contre 199 805 € TTC en 2013, et 203.156 € TTC en 2012.

Le chiffre d'affaires se répartit ainsi :

- Produit du stationnement horaire : 90 036 € TTC contre 84 907 € TTC en 2013 (en hausse de 6 %),
- Produit du stationnement des abonnés : 104 882 € TTC pour 109 383 € TTC en 2013 (en baisse de 4,1%),
- Produit divers : WC-douches : 5.303 € TTC pour 5.502 € TTC en 2013 (en baisse de 3,6%).

Le résultat brut d'exploitation s'élève à – 8 100 € contre un déficit en 2013 de 18.316 €.

Le résultat net avant impôt s'établit à - 5.588 €, contre un bénéfice en 2013 de 693€.

Les charges d'exploitation augmentent de 6,26 %, avec notamment une hausse des frais d'exploitation dont : les interventions techniques, les contrats d'entretien, les frais d'énergie, les fluides, les sinistres et les charges de gros entretien.

Le délégataire indique que la fréquentation horaire augmente de 2,8 % par rapport à 2013, le ticket moyen sur l'année est en hausse de 6,1% avec un stationnement plus long des clients.

La fréquentation des abonnés, malgré des actions commerciales permanentes, chute de 3,5 %. Cette diminution est liée à la baisse du nombre de saisonniers, aux abonnements voirie à prix très bas et à la proximité d'emplacements de stationnement gratuit.

La tarification du stationnement (horaires et abonnements) a été révisée au 30/12/2014 :

A titre d'exemples, on relève les tarifs suivants :

- 1ère heure haute saison : 1,50 € identique à 2013,
- basse saison 1,20 € identique à 2013,
- 24 heures haute saison : 10,00 € identique à 2013,

DOCUMENT PREPARATOIRE

- basse saison : 7,00 € contre 6,90 € en 2013,
- Abonnement mensuel 24/24 haute saison: 62,00 € contre 60,00 € en 2013
- basse saison 31,00 € contre 30,00 € en 2013.

En outre, la Société propose depuis 2011 un abonnement mensuel 2 roues avec un emplacement moto sécurisé au prix de 32,00 € en haute saison et de 25,00 € en basse saison.

Les clients bénéficient de moyens de paiement par carte bancaire, d'une politique de services complémentaires au stationnement : un accompagnement pour les personnes à mobilité réduite, un prêt de parapluie et de cabas, un kiosque à journaux, la radio ainsi que d'autres services détaillés sur le site internet de Vinci Park.

L'école Vinci Park, installée au siège de la société à Nanterre, forme les agents de sa société, tant sur le plan technique que commercial ou dans le domaine du management.

Les principaux investissements réalisés en 2014 concernent :

- Le remplacement du matériel de péage,
- Le remplacement de la plate-forme PMR
- La remise en peinture du hall d'accueil, des couloirs et d'une partie des escaliers,
- La mise en place d'un nouveau système de gestion centralisé raccordé au Centre National de Télé-Opération (CNTO) de Vinci Park situé à Nanterre.

Pour 2015, le remplacement des extincteurs est prévu.

Le délégataire indique que l'année 2014 a été marqué par le pèlerinage des Anciens Combattants en juin, le partenariat avec des tickets à tarif préférentiel pour les commerçants lors des braderies, l'exposition des Papes, la signalétique sur l'Avenue Maransin par les services de la ville.

Hormis quelques infiltrations d'eau, le parc Peyramale est en bon état. La mise en place de lecteur de cartes sans contact pour les abonnés a considérablement facilité l'accès.

Les clients se plaignent régulièrement de la présence de SDF autour et dans le parc malgré des interventions permanentes.

DOCUMENT PREPARATOIRE

LE CINEMA MUNICIPAL 2014

Sur le plan national, la fréquentation des salles de cinéma a augmenté de 7% en France et de 22% sur le réseau Ciné Parvis 65.

Le cinéma Le Palais a augmenté sa fréquentation de 6% avec 17 071 entrées payantes contre 16 090 en 2013. Cette moindre augmentation par rapport au réseau Ciné Parvis résulte notamment de la baisse de 12% du nombre de séances qui est passé de 510 en 2013 à 450 en 2014.

Le nombre moyen de spectateurs par séance augmente pour passer à 38 en 2014 contre 31,5 en 2013.

Sur les 205 films projetés, 107 ont obtenu le classement Art et Essai avec une mobilisation de 7 128 spectateurs ce qui représente 42% des entrées annuelles.

Quarante-six films ont été proposés en sortie nationale ou en 2ème semaine. Deux films ont été présentés en avant-première : « Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu » et « Exodus ».

La programmation se concentre sur des films à destination des familles et des films « Art & essai »

L'action en milieu scolaire se poursuit grâce au dispositif "Scolaires au Cinéma" où une sélection de films classés « Art & Essai » est proposée de la maternelle au lycée.

Le nombre d'entrées dans ce domaine a été de 5.573 pour 42 séances et 34 films avec une hausse de fréquentation de 22% par rapport à 2013. Les entrées scolaires représentent 32 % de la fréquentation totale.

Le cinéma Le Palais a participé au festival Ciné'Allemand organisé par le Goethe Institut.

Le Parvis s'est associé à l'Office National des Anciens Combattants des Hautes-Pyrénées dans le cadre de la commémoration de la Guerre 14/18 avec notamment la projection du film « Les croix de bois » suivie d'un débat sur Lourdes.

Le cinéma participe également au dispositif national d'éducation à l'image Lycéens au cinéma avec 94 élèves du Lycée La Serre de Sarsan.

Le festival Art et Cinéma créé par l'Atelier Rubric'Art, composé d'un jury de collégiens et lycéens, s'est déroulé du 12 au 22 février 2014 ; il a récompensé le film « L'extravagant voyage de T.S.Spivet » parmi les huit en compétition.

La redevance à verser à la Commune s'élève à 11.855,18 € en 2014 contre 10.993,53 € en 2013.

Elle est calculée à partir d'une recette hors taxe 2014 d'un montant de 67.343,61 €.

Elle est composée d'une première partie allant de janvier à octobre régie par l'ancien contrat de délégation de service public et d'une deuxième partie de novembre à décembre 2014 suite à la nouvelle délégation signée le 24 octobre 2014.

Le calcul de la redevance versée annuellement à la Commune a été légèrement modifié, l'Association Le Parvis reversera le solde entre le résultat/Charges variables et :

- une prestation de 15 % du CA HT pour ses différentes interventions,
- les achats d'affiches,
- la billetterie, les cartes de fidélité, les cartes cadeaux, les chéquiers cinéma,
- les supports de communication,
- le coût mutualisé du transport routier des copies soit 16 €/copie adressée à la salle,
- les cotisations aux organismes professionnels,
- les autres frais liés à l'exploitation de la salle.

L'association Le Parvis versera à la salle du Palais 60 % de la prime reçue au titre du classement « Art & Essai » et reversera les entrées 3D.

L'EMBARCADERE DU LAC DE LOURDES 2014

Le restaurant de l'EMBARCADÈRE est exploité par Monsieur ABADIE Laurent dans le cadre d'une délégation de service public en date du 8 Juin 2011.

L'exploitation du restaurant l'embarcadère a généré un chiffre d'affaire pour l'année 2014 de 458.328 euros soit une augmentation de 24,5 % par rapport à l'activité de 2013.

DOCUMENT PREPARATOIRE

Malgré un début de saison identique à celui de 2013 c'est dans la deuxième partie qu'a pu être réalisée une augmentation de CA.

En effet, l'absence de fermeture pendant le pèlerinage des gens du voyage a contribué à cette augmentation ainsi que la mise en place de Lourdes Plage aux abords du lac.

Il est aussi important de souligner que les nouvelles animations (feux d'artifices, concert ....) ont aussi permis de réaliser ce chiffre.

Enfin on constatera que cette augmentation ne se traduit pas dans le résultat puisqu'il est identique à celui de l'année 2013 mais reste toutefois positif (augmentation des charges de + 27 %).

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal :

prennent acte des rapports annuels 2014 établis par les délégataires pour l'exploitation des services publics ci-après :

- **la gestion de l'eau potable,**
- **la gestion de l'assainissement,**
- **les transports urbains,**
- **les petits trains routiers touristiques,**
- **le parc de stationnement Peyramale,**
- **le cinéma municipal,**
- **l'embarcadère du lac de Lourdes.**

DOCUMENT PREPARATOIRE